

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023 à 18h30

Date de convocation : 05 avril 2023

Présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusés ayant donné procuration :

Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES
Mr Didier GAYA à Mme Stéphanie ROUSSIES sauf pour le vote du CA à Mr Michel ARNAUDET

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2023
2. Délibération pour autoriser le report de la facturation des frais supportés par le budget primitif de la commune incombant au budget annexe de l'assainissement
3. Budgets de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol :
 - Vote du compte de gestion 2022
 - Vote du compte administratif 2022
 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
 - Vote du budget primitif 2023
4. Vote des taux d'imposition 2023
5. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Sandie CASSAN

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour autoriser le report de la facturation des frais supportés par le budget primitif de la commune incombant au budget annexe de l'assainissement

Mme la Maire informe que les agents techniques et les agents administratifs effectuent très régulièrement des tâches qui incombent au service assainissement. Elle propose de reporter une partie des frais supportés par le budget communal au budget annexe assainissement à hauteur d'une demi-journée hebdomadaire pour le service technique (nettoyage des stations, contrôle de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif ...) et une heure hebdomadaire pour le service administratif (facturation, courriers ...). Elle propose également de prendre en charge certaines dépenses administratives.

Après conseil pris auprès de Mme GOYETCHE Josette, trésorière de la collectivité, ce report des frais est possible avec reprise en arrière sur 3 ans sur simple délibération.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser le report de la facturation des frais supportés par le budget primitif de la commune au budget annexe de l'assainissement.

**3. Budgets de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol :
Vote du compte de gestion 2022, vote du compte administratif 2022, affectation du résultat
d'exploitation 2022 et vote du budget primitif 2023**

BUDGET DE LA COMMUNE :

- **Vote du compte de gestion de l'année 2022**

Il est présenté par Mme Stéphanie ROUSSIES et est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2022 de la commune.

- **Vote du compte administratif 2022**

Le compte administratif se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	98 666.16			675 128.25	98 666.16	675 128.25
Opérations exercice	181 570.21	298 329.67	664 232.59	746 033.36	845 802.80	1 044 363.03
Total	280 236.37	298 329.67	664 232.59	1 421 161.61	944 468.96	1 719 491.28
Résultat de clôture		18 093.30		756 929.02		775 022.32
Restes à réaliser	241 528.32				241 528.32	
Total cumulé	241 528.32	18 093.30		756 929.02	241 528.32	775 022.32
Résultat définitif	223 435.02			756 929.02		533 494.00

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif 2022 de la commune.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Mme la Maire présente le tableau ci-dessous qui stipule que le résultat cumulé de la section de fonctionnement (756 929,02 €) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (223 435,02 €) et de reporter l'excédent (533 494 €) en section de fonctionnement.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	675 128.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	755 876.87
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	81 800,70
Résultat cumulé au 31/12/2022	756 929.02
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	756 929.02

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	223 435.02
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	533 494.00
B. DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022.

- **Vote du budget primitif 2023**

Mme la Maire présente le budget primitif 2023.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 1 366 918,56 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 1 970 291,53 €.

Mme la Maire précise qu'elle pourra très bientôt mesurer les effets de l'extinction de l'éclairage public.

Les programmes d'investissement retenus sont :

Restes à réaliser 2022 :

- Travaux de fermeture partielle de la halle : 50 000 €
- Aire de jeux : 26 521,20 €
- Acquisition terrains : 140 000 €
- Aménagement ancienne salle du conseil : 8 007,12 €
- Création d'un mur de soutènement : 17 000 €

Nouveaux programmes 2023 :

- Etude avenue Jean Lurçat : 50 000 €
- Aspirateur mairie : 573,76 €
- Four Crayssac : 9 500 €
- Chauffage foyer rural : 27 000 €
- Chauffage rue des écoliers : 10 000 €
- Aire de jeux : 30 000 €
- Enfouissement des réseaux secs aux Cartoules : 100 000 €
- Ecole (désimperméabilisation cour primaire) : 20 000 €
- Petit équipement mairie : 10 000 €
- Petit équipement service technique : 10 000 €
- Eclairage public (Bas des Cartoules) : 54 000 €
- Cimetière de Crayssac : 5 000 €
- Mairie Foyer rural menuiserie : 15 000 €
- Parking terrain de pétanque : 15 000 €
- Adressage : 7 000 €
- Ecole (économies d'énergie) : 7 000 €
- Portail atelier (automatisation) : 3 500 €
- Chantier Lapascalie : 6 000 €
- Voirie chemins communaux : 10 000 €
- Courts de tennis : 30 000 €
- Travaux divers : 261 470,93 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2023 de la commune.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

- **Vote du compte de gestion 2022**

Il est présenté par Mme Géraldine ARNOULD et est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2022 du service assainissement.

- **Vote du compte administratif 2022**

Il est présenté par Mme Géraldine ARNOULD et se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		109 758.51		595 032.00		704 790.51
Opérations exercice	75 888.14	31 796.93	81 123.37	101 227.32	157 011.51	133 024.25
Total	75 888.14	141 555.44	81 123.37	696 259.32	157 011.51	837 814.76
Résultat de clôture		65 667.30		615 135.95		680 803.25
Restes à réaliser	21 316.16				21 316.16	
Total cumulé	21 316.16	65 667.30		615 135.95	21 316.16	680 803.25
Résultat définitif		44 351.14		615 135.95		659 487.09

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Géraldine ARNOULD de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2022 du service assainissement.

- **Affectation du résultat d'exploitation 2022**

Mme la Maire présente le tableau ci-dessous qui permet de constater que l'excédent de fonctionnement de ce budget (615 135.95 €) est reporté en totalité dans la section.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	595 032.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	533 567.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	20 103.95
Résultat cumulé au 31/12/2021	615 135.95
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	615 135.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	615 135,95

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022.

- **Vote du budget primitif 2023**

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 723 975,95 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 670 683,25 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2023 du service assainissement.

BUDGET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :

- **Vote du compte de gestion 2022**

Il est présenté par Mme Stéphanie ROUSSIES et est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2022 du lotissement les Prés de Lascol.

- **Vote du compte administratif 2022**

Le compte administratif se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 260.89			58 118.20	57 260.89	58 118.20
Opérations exercice	222 577.90	414 889.64	423 035.22	412 435.19	645 613.12	827 324.83
Total	279 838.79	414 889.64	42 3035.22	470 553.39	702 874.01	885 443.03
Résultat de clôture		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Restes à réaliser						
Total cumulé		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Résultat définitif		135 050.85		47 518.17		182 569.02

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif 2022 du lotissement les Prés de Lascol.

- **Vote du budget primitif 2023**

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 275 004,41 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 349 123,09 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2023 du lotissement les Prés de Lascol.

4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Mme la Maire rappelle les taux en vigueur :

	Taux 2022
TFB	35,63 %
TFNB	161.52 %
T.H.(résidences secondaires)	7.66 %

Elle précise que la commission des finances propose d'appliquer une légère augmentation des taux.

Mr Michel ARNAUDET expose les réflexions de la commission : une augmentation des taux aurait une incidence en cette période de crise, mais d'un autre côté les taux n'ont pas bougé depuis 10 ans et la commune s'autofinance et « pioche » dans ses réserves pour financer ses travaux. De surcroît, la commune présente un effort fiscal inférieur à 1 ce qui nous pénalise en matière de subventions (application d'une réduction des taux de subventions pour les communes qui ont un effort fiscal faible).

Mme la Maire précise que même si la commune maintient ses taux, les administrés constateront une hausse des impôts locaux due à l'augmentation des bases et à une hausse des taux de la communauté de communes, des ordures ménagères, de la GEMAPI.

Afin d'alimenter la réflexion, elle indique qu'une simulation été demandée à la Trésorerie : une hausse de 0,5 % des taux produirait 3218 € de ressources supplémentaires seulement.

Mme Sandie CASSAN intervient pour indiquer qu'elle a participé à une réunion du SDAIL (Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) et que les ressources des petites communes ont été largement évoquées.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable pour ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 (7 pour, 6 contre, 2 abstentions).

5. Questions diverses

Quelques dates à retenir :

- Mercredi 3 mai à 15h : visite de Mme la Préfète du Lot et du Commandant du Groupement de Gendarmerie du Lot pour signer la convention de participation citoyenne, la liste des voisins vigilants étant en attente de validation par la gendarmerie.
- Vendredi 5 mai : Rallye Castine terre d'Occitanie
- Dimanche 7 mai : Derby Cross organisé par le Centre Equestre de Barry Haut
- Lundi 8 mai à 10h30 : Cérémonie du 8 mai 1945

Fin de séance : 20h43.

Vu la Maire,

Vu la secrétaire,

Stéphanie ROUSSIES

Sandie CASSAN